



## ASSEMBLÉE PROVINCIALE

---

**PHANZU BABAKA Jared, Député Provincial – Elu de BANDALUNGWA**

---

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa.

**Tous à Kinshasa/Gombe**

**A Monsieur le Ministre Provincial des Infrastructures, Travaux publics, Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat**

**Objet : Question orale avec débat sur la gestion, la planification et l'exécution des projets ainsi que de la situation d'infrastructures, des affaires foncières, d'urbanisation et de l'habitat dans la ville de Kinshasa**

Conformément aux articles 195 et 197 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, à l'article 39 point 1 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 relative à la libre administration des provinces, ainsi qu'aux articles 183 alinéa 2 et 196 du Règlement intérieur de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, je sou mets la présente question orale avec débat.

### **Contexte de la question orale avec débat**

La session de mars, dédiée au contrôle parlementaire, offre à notre Assemblée l'opportunité d'évaluer, avec rigueur et sans complaisance, l'action du Gouvernement provincial deux années après son installation.

À cet égard, le secteur des infrastructures, de l'urbanisme, de l'habitat et des affaires foncières constitue un baromètre central de la performance gouvernementale, tant il impacte directement la qualité de vie des populations, l'attractivité économique de la ville et la crédibilité de l'action publique.

Or, sur le terrain, le constat est préoccupant, voire alarmant. La ville de Kinshasa fait face à une dégradation généralisée de ses voiries, à une vulnérabilité accrue face aux aléas climatiques, à une urbanisation anarchique, ainsi qu'à une gestion peu lisible du foncier urbain. Les épisodes récents de pluies ont davantage mis en lumière les insuffisances structurelles en matière de drainage, d'assainissement et d'entretien des infrastructures de base.

Par ailleurs, de nombreuses annonces publiques ont été faites, notamment en ce qui concerne la livraison d'ouvrages routiers et la modernisation des infrastructures urbaines. Cependant, ces annonces contrastent fortement avec la réalité observée par nos concitoyens, marquée par des chantiers inachevés, des projets non visibles et un déficit de communication institutionnelle claire et vérifiable.

À cela s'ajoute une problématique majeure de gouvernance : la confusion persistante entre les interventions du Gouvernement central et celles du Gouvernement provincial, l'opacité dans la passation des marchés publics, ainsi que le manque de traçabilité dans l'utilisation des ressources budgétaires votées par cette Assemblée.

Dans ce contexte, la présente question orale avec débat vise non seulement à obtenir des éclaircissements précis, mais également à établir les responsabilités, apprécier la cohérence de l'action gouvernementale et garantir la redevabilité dans la gestion des affaires publiques provinciales.

**Questions : Dites-nous Monsieur le Ministre,**

1. Il a été publiquement affirmé que le financement des infrastructures à Kinshasa est entièrement assuré par le Gouvernement central. Dans ce contexte, Monsieur le Ministre, quelle est la justification de l'allocation et de l'exécution des budgets provinciaux votés pour les infrastructures au cours des deux dernières années ?
2. Pouvez-vous établir, de manière exhaustive et documentée, la cartographie des projets d'infrastructures en cours dans la ville, en distinguant clairement ceux financés par le Gouvernement provincial de ceux relevant du Gouvernement central ?
3. S'agissant des déclarations faisant état de 79 % d'exécution des travaux de curage et 69 % pour la voirie, pouvez-vous produire des données vérifiables, incluant les sites concernés, les volumes réellement exécutés, ainsi que les prestataires impliqués ?
4. Quelles sont les entreprises attributaires des marchés publics dans votre secteur, selon quelles procédures ces marchés ont-ils été passés, et quels sont les bureaux d'études ayant validé les projets ?
5. Comment expliquez-vous la persistance de la dégradation avancée de plusieurs axes routiers stratégiques, notamment dans la commune de Bandalungwa (avenue Kasa-Vubu et ses tronçons critiques), malgré les annonces et les crédits alloués ?
6. Pouvez-vous présenter une situation exhaustive et actualisée du foncier urbain de Kinshasa : superficies non loties, occupations irrégulières, concessions attribuées avec ou sans base contractuelle ?
7. Quelles sont les mesures concrètes prises pour la récupération des espaces publics et des zones non aedificandi, et quel accompagnement est prévu pour les populations affectées ?
8. Quel est l'état réel du patrimoine de la ville de Kinshasa, tant mobilier qu'immobilier ? Quels mécanismes de gestion, de valorisation et de traçabilité des recettes ont été mis en place ?
9. Concernant le Grand Marché central (Zando), pouvez-vous présenter un état détaillé et chiffré de l'ouvrage : capacités réelles (étalages, magasins, chambres froides), coût initial, coût final après avenants, niveau d'exécution et échéances de mise en service ?
10. Dans le cadre de l'opération "Bala Bala Eza Wenze Te", quelle politique structurelle votre ministère a-t-il mise en place pour doter la ville de marchés modernes, adaptés et suffisants ?
11. Enfin, concernant la gestion des plaques d'immatriculation spécifiques à l'administration provinciale, quelles garanties existent contre les abus, et quelles sont les modalités contractuelles et financières ayant encadré leur production ?

## **Conclusion**

La présente démarche s'inscrit dans l'exercice légitime du contrôle parlementaire, pilier fondamental de notre démocratie provinciale. Elle répond à une exigence impérieuse de vérité, de transparence et de résultats au bénéfice de la population kinoise.

Face aux défis structurels auxquels notre ville est confrontée, il est impératif que l'action gouvernementale soit lisible, cohérente, coordonnée et rigoureusement encadrée.

Ainsi, au-delà des réponses attendues, cette action devra permettre à notre Assemblée d'apprécier objectivement la performance du Gouvernement provincial, d'identifier les insuffisances éventuelles et, le cas échéant, d'en tirer toutes les conséquences institutionnelles prévues par nos textes.

Je vous prie, Honorable Président, de bien vouloir inscrire la présente question orale avec débat à l'ordre du jour de la plénière, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait à Kinshasa, le 8 avril 2026

**Honorable Jared PHANZU BABAKA**